



COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	7		4	02/12/2021

Secrétaire de séance : Christiane ALTWIES-ARAN

Liminaire : Madame le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour un point nécessitant une délibération. Il s'agit d'une décision modificative pour palier le dépassement de crédits aux chapitres 012 et 65. L'assemblée adopte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 01 octobre 2021

7 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2) Compte rendu des commissions communales
3.1 Commission cadre de vie : espace urbain et naturel

- **Aménagement de l'aire de repos intergénérationnelle** : 3 bureaux d'études sont venus sur place pour prendre connaissance du projet : Terre et histoire, atelier ATP, atelier GAMMA. Il leur a été demandé d'envoyer une lettre d'intention et un devis pour le 15 décembre 2021.

3.2 Commission voirie

- **L'épaveuse** est passée début décembre. Un faucardage plus important a été effectué par l'entreprise Bou.
- **Sécurité** : Installation, bénévolement, de plots clignotants aux entrées du village, au niveau des rétrécissements par la famille Viatgé.
- **Regard** : Réparation du regard rue des tailleurs de pierre.
- **Rue des trémières** : Installation, bénévolement, de la main courante par la famille Viatgé.
- **Inventaire des chemins ruraux en binôme, Mickaël** : Avec Mark Helland aux Bourrels, avec Sarah Crouzet autour village et Cédric Delpech le long de la route de Monclar. Reprogrammation de matinées en 2022.
- **Voirie** : Les travaux de voirie réalisés par les agents de l'agglomération pour les 3 premiers trimestres s'élèvent à environ 4.000,00€. Il s'agit d'enrobé à froid, de la réparation de la plaque d'égout rue côte de la barrière, de nids de poule, de travaux d'arasement et de l'installation du banc aux Abriols.

3.3 Commission communication

- **Echo de la falaise** : la prochaine édition programmée fin janvier 2022.
- **Vœux 2022** : samedi 29 janvier 2022 à 18h30 si les conditions sanitaire le permettent.
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : Prévoir à apporter des compléments de procédure.

3.4 Commission finances

Point sur le budget présenté par Anne Marie Mauran.

- Dépenses de fonctionnement : il reste environ 22.000€ ce qui est confortable pour finir décembre. Néanmoins, une décision modificative est à prendre pour les charges de personnel (voir point 3).
- Recettes de fonctionnement : le montant de la taxe d'aménagement perçu est supérieur aux prévisions. 4.000,00€ perçu en produits exceptionnels correspondant au remboursement de l'élagage par les propriétaires concernés.
- Recettes d'investissement : les subventions restant à recevoir l'an dernier concernant la rue des trémières ont été versées.

3) Décision modificative

Nous avons recruté la nouvelle secrétaire de mairie avec un contrat unique d'insertion qui prévoit une durée de travail de 20h par semaine et une exonération des charges à hauteur de 80% du SMIC.

Ce cas de figure n'avait pas été envisagé au budget 2021. De plus, le remboursement des charges par l'Etat venant a posteriori, il convient donc de prendre une décision modificative de régularisation :

Crédit à réduire : Dépense, fonctionnement chap 11, art 624 pour un montant de	830 €
Crédits à ouvrir : Dépense, fonctionnement chap 12, art 64168 pour un montant de	656 €
Dépense, fonctionnement chap 65, art 6553 pour un montant de	174 €

4) Projet de collecte de pneus agricoles

La communauté d'agglomération, dans un souci environnemental, souhaite apporter un service supplémentaire aux agriculteurs. Partant du principe que la communauté d'agglomération possède une certaine expertise en matière de collecte des déchets, elle souhaite proposer aux agriculteurs de mettre en place une collecte et un recyclage des pneus agricoles usagés.

Suite au diagnostic, fait grâce à un questionnaire envoyé aux agriculteurs de l'ensemble du territoire de l'agglomération par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture, pour notre commune, le tonnage de pneus agricoles à collecter, s'élève à 0,1475 Tonne.

Le coût est évalué à 170€ la tonne (peut évoluer). L'agriculteur sera facturé 60€ la tonne, la commune participe à hauteur de 6% soit 10,20€ la tonne. Le reste correspond aux subventions du département et du fonds Leader (Europe). Le reste à charge pour la communauté d'agglomération est nul. La communauté d'agglomération fournit les services d'ingénierie, de gestion et de logistique. La communauté d'agglomération prend en charge la totalité du prix et demandera aux agriculteurs et aux communes concernées leur part.

5) Urbanisme

- SCOT et PLUi

Le 25 octobre a eu lieu le séminaire des élus concernant le lancement du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) et du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

L'objectif était de présenter les procédures et calendrier, d'échanger en amont des prochaines délibérations à prendre et de répondre aux interrogations des élus. Etaient présents, le cabinet AUET, la cheffe de service de l'urbanisme de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et le vice-président en charge de l'urbanisme et le président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Une démarche collaborative avait été déjà engagée en amont de ce séminaire :

- 3 conférences des maires
- 10 réunions du comité de suivi composé d'élus représentant l'ensemble du territoire
- Un séminaire de lancement, des rencontres thématiques et territoriales, des ateliers pédagogiques

Le tout ayant touché 85% des communes et en moyenne 52 élus présents sur chaque temps fort.

Mais aussi, 3 questionnaires en ligne à destination des élus auxquels 85% des communes ont répondu regroupant 375 réponses d'élus.

Cette participation a permis de dégager 4 grands défis pour le territoire.

- Un équilibre entre les composantes territoriales ;
- Une qualité de vie et un bien-vivre pour tous ;
- Des filières économiques durables ;
- La transition écologique, énergétique et numérique et le contexte de la COVID-19.

Ces 4 grands défis serviront de base aux orientations stratégiques définies dans le Scot et le PLUi.

Différences entre Scot et PLUi.

SCOT plus général et plus large	PLUi plus détaillé et plus précis
Horizon 20 ans	Horizon 10 ans
Intègre documents de rang supérieur (Région)	Définit un projet local intégrant spécificité communes
Fixe prescriptions avec lesquelles le PLUi doit être compatible	Détermine règles de constructibilité
Echelle spatiale de définition : le territoire de l'agglomération	Echelle spatiale de définition : la parcelle
Approbation : fin 2023	Approbation : fin 2024

Concertation avec le public

Registres de concertation au siège de la communauté d'agglomération et dans les communes + registre dématérialisé en ligne (plateforme dédiée). Mise à disposition des éléments d'étude au fur et à mesure de leur validation en commune et en ligne. Réunions publiques. Communiqués d'information réguliers à faire paraître dans les supports papier et/ou numérique habituellement utilisés par les communes et la communauté d'agglomération.

- Site patrimonial remarquable (SPR)

L'Etat a émis l'arrêté de classement du SPR le 24/09/2021.

L'agglomération a émis l'arrêté d'inscription du PLUi qui a été affiché en mairie le 24/11/2021.

Donc depuis le 24/11 le SPR est applicable et opposable, ce qui signifie que seuls les ABF peuvent accorder ou pas le permis.

Nous allons pouvoir passer dans la phase d'écriture du cahier des charges. Avec le décès du maire de Puycelsi cela va prendre du retard. Le cabinet qui accompagne le SPR a réévalué sa participation. Le reste à charge pour la commune passe de 9.000,00€ à 11.000,00€. Le coût restant est pris en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) (14.397,50€) et par la communauté d'agglomération (10.078,25€).

6) Référent sécurité routière

La Préfecture souhaite que chaque commune nomme au sein de son conseil un conseiller municipal qui sera le référent sécurité routière et donc l'interlocuteur privilégié de la préfecture. Mark Helland sera le référent sécurité routière pour la commune.

7) Questions diverses

7.1 Réparation Pompe à chaleur de la mairie

L'échange du moteur sur la PAC a été pris par la garantie. Ce qui fait une économie de 315,82€ HT soit 379€ TTC. La PAC fonctionne maintenant très bien. Le moteur avait mal été remonté.

7.2 Ruelle sans nom (entre famille Thorel et Mme Dutrut)

Nos partenaires institutionnels financiers nous ont envoyé leur accord concernant nos demandes de subventions pour cette ruelle. A savoir

Etat :	6.053,00€
Région :	6.000,00€
Département :	6.000,00€
Communauté d'agglomération :	3.000,00€
Total subvention	21.053,00€

Pour rappel le devis est de 26.317,60€ HT soit 31.581,12€

Les travaux devraient commencer fin janvier début février 2022. Il va falloir s'attendre à un surplus vu l'augmentation des coûts.